



VILLE DE PLEUVEN
DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

Envoyé en préfecture le 05/03/2025
Reçu en préfecture le 05/03/2025
Publié le
ID : 029-212901615-20250303-DCM2025_1_2-DE

L'an deux mille vingt-cinq, le trois mars, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PLEUVEN, s'est réuni à la Mairie de Pleuven, sous la présidence de Monsieur David DEL NERO, Maire

ETAIENT PRESENTS : DEL NERO David, ARZUR Yvon, BERTHOLOM Cyril, CARIOU Philippe, CASELLINO Mona, CORNIC Karine, FRANCHETEAU Laurent, GOURVES Muriel, HERFAUT Denis, KERNEVEZ Marie-Hélène, LAGADIC Christophe, LE BER Caroline, LE BOSSER Olivia, MARTIN Corinne, MILIN Claudine, RIVIERE Christian, ROUÉ Christian, SIMON Mikaël, SINIC Aurélie

EXCUSEE : Mme CARLIER Morgane

Secrétaire de séance : Mme Corinne MARTIN

NOMBRE DE CONSEILLERS : 23
NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 20
PRESENTS A LA SEANCE : 19
DATE DE LA CONVOCATION : 25 FEVRIER 2025
DATE D'AFFICHAGE : 26 FEVRIER 2025

DCM N°2025-1-2

Objet : FIXATION DES TARIFS DES CAMPS D'ETE 2025 ORGANISES PAR L'ALSH de Pleuven

Vu l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Il est proposé de fixer les tarifs des camps d'été 2025 organisés par la Maison des Enfants et des Loisirs (ALSH 3/12 ans) comme suit :

TARIF JOURNEE CAMP ALSH en fonction du Q.F.					
0-500 €	501 -900 €	901-1150 €	1151 - 1400 €	1401 - 1650 €	>1650 €
14.70 €	20.00 €	24.20 €	28.40 €	32.70 €	36.80 €

Entendu le rapport de Monsieur Christian RIVIERE, Adjoint aux finances,
Après en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal
A l'unanimité des présents**

➤ **FIXE** les tarifs des camps d'été 2025 organisés par l'ALSH comme présentés ci-dessus.

Délibéré en mairie les jour, mois et an susdits,

Le Maire,
David DEL NERO

